

Ville de Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION PRÉALABLE D'UN DISPOSITIF OU D'UN MATÉRIEL SUPPORTANT UNE ENSEIGNE- NCL HABITAT

Le Maire de la Ville de Pont Audemer,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 581-4 et suivants ;

VU la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le n° AP 027 467 25 S0015, concernant la pose d'une nouvelle enseigne sur un immeuble sis 5 Rue de la Seule à Pont-Audemer, cadastré 467 XD 19 déposée le 14 août 2025 et complétée le 01 octobre 2025 par SAS NCL HABITAT, représentée par Monsieur Nicolas MARQUAND ;

VU la localisation du projet d'enseigne, au sein d'un périmètre de site patrimonial remarquable et qu'en application de l'article L.581-8 et L.581-18 du code de l'environnement, cette localisation soumet la pose d'enseigne à autorisation préalable ;

VU l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 23 août 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation d'installation d'enseignes sur la façade 5 Rue de la Seule à Pont-Audemer, objet de la demande susvisée est accordée.

Article 2 : Voies et délais de recours : dans le délai de deux mois à compter de la date de notification, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de la justice administrative :

-un recours gracieux, adressé à Monsieur le Maire de Pont-Audemer, dans ce cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux,

-le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de ce recours.

-un recours contentieux, en saisissant le Tribunal administratif de Rouen,

- par courrier à l'adresse suivante : 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen ou au moyen de l'application « telerecours citoyen » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>.

Fait à Pont-Audemer, le 21 octobre 2025

Le Maire

Alexis DARMOIS

